

fard, porter remède au dit marché par les moyens que les représentants des groupements intéressés, producteurs de blé, commerce de grains, meuniers et boulangers, ont eu l'honneur de lui indiquer en plein accord entre eux.

» Son entière volonté d'un résultat précis et immédiat.

» Faute de quoi.

» Devant la nécessité d'échapper, pour vivre, aux concurrence déloyales qui trouvent leur intensification dans l'irrespect de la loi, la Boulangerie française, pour ne pas mourir, sera contrainte de prendre elle-même des dispositions contraires à la loi, mais conformes à la situation créée par cet irrespect.

LE GOUVERNEMENT

(Extrait d'une intervention de M. Queuille au Sénat le 21 décembre)

« On ne peut, évidemment, pas exiger des quinze contrôleurs qui assurent cette tâche et du ministre qui les dirige qu'il n'y ait pas eu, à certains moments, des fraudes et des erreurs commises. Mais pour organiser un contrôle portant sur une masse aussi étendue de gens susceptibles d'être contrôlés ou de frauder — je dis le mot — l'expérience démontre que le meilleur moyen est de faire appel au contrôle exercé par les représentants des intérêts professionnels en cause. »

Analysons brièvement ces quatre thèses.

Le Ministre avoue humblement son impuissance... et préconise le contrôle professionnel, comme un remède à la fraude, qui, après avoir constaté l'existence de nombreux malfruits dans sa commune, recommanderait aux habitants de faire eux-mêmes la police.

Il sont trop !

On peut se demander avec anxiété où nous allons devant une telle carence des autorités !

Les boulangers — ni chèvres ni choux — font du bruit pour sembler s'intéresser à notre sort et préviennent qu'ils vont s'en donner à cœur joie si le désordre continue.

Les minotiers, au contraire, sont à plat. Ils ne menacent pas de généraliser la fraude mais de fermer leurs moulins, solution par laquelle du Monsieur qui parce que ses voisins font du bruit, quitte sa maison, pour se promener sous la pluie.

Le scandale va-t-il durer ?

Peut-on y mettre un terme ?

Si la fraude n'est pas jugulée rapidement elle s'accroîtra.

En courageant l'indifférence des victimes et l'abstention des pouvoirs publics, les fraudeurs deviendront plus exigeants.

Demain, ils offriront 75 francs du blé « taxé » à 120.

La loi ayant fait officiellement faillite, la course à la baisse se précipitera, tous les minotiers en service étonné et tous les acheteurs honnêtes évincés du marché.

Il appartient aux agriculteurs et industriels — et à eux seuls puisque l'Etat gardien de l'ordre abandonne ses prérogatives — de faire respecter la loi.

Le Ministre abdique en faveur des organisations professionnelles.

Alles donc de prendre les rênes, les éperons et la cravache.

Elles le peuvent, si les massés veulent bien suivre.

Pour arriver à un résultat pratique il est indispensable que les minotiers et commerçants honnêtes unissent leurs efforts à ceux des associations agricoles.

Puisqu'il y a de leur existence même, qu'ils entreprennent donc une guerre sans merci contre leurs collègues et concurrents malhonnêtes.

Que, pour délier les langues craintives, dans chaque région, un acheteur promette par contrat d'acheter régulièrement par la suite les récoltes des colons dénonçant des cas de fraude dont ils auraient été les complices obligés.

Que commerçants et minotiers n'hésitent pas à dénoncer les achats, connus d'eux, en dessous du prix légal.

Que, par département ou par région, les commerçants et minotiers honnêtes se groupent et achètent en commun à des groupements de producteurs (formule préconisée par certains minotiers sous le nom équivoque d'offices du blé).

Que les associations interprofessionnelles mobilisent un agent de fraudeurs qui, payé par nos deniers, remplacera la police officielle incompétente ou potronnée.

Les fraudeurs sont forts. Soit. Ils ne sont pas invulnérables et infailibles. Traquons-les, d'enquêtes, visites de comptabilités, d'expertises d'écritures, dix fois, vingt fois ils seront plus habiles que nos inspecteurs, mais la vingt-et-unième fois nous les vaincrons.

En vérité, depuis six mois, l'expérience est explicite.

Il faut en finir.

Où bien, sincères, toutes les victimes de la fraude veulent y mettre un terme, et elles le peuvent.

Où bien, hypocrites, certains se plaignent pour la galerie et trafiquent dans l'ombre.

Il s'agit de sonner le ralliement des honnêtes gens dont les énergies viendront à bout des agissements des autres.

R. BONNICEL,
Ingénieur agricole.

Vous trouverez l'engrais de votre Terre parmi les Engrais Composés Saint-Gobain.

Confédération Nationale des Producteurs de Pommes de Terre

LA SITUATION DU MARCHÉ

Depuis le début de l'année, la fermeté des cours s'est lentement, mais constamment accentuée.

Elle semble avoir été provoquée, beaucoup plus par une rarefaction de la marchandise que par une augmentation de la demande.

Elle a été caractérisée, contrairement à ce qui s'est passé l'an dernier, par une avance préalable des variétés de qualité, notamment l'Esmeralda.

Ce n'est que récemment, et assez tardivement, que les variétés communes à chair blanche ont, à leur tour, marqué un mouvement de reprise.

LA REPRESSION DES FRAUDES SUR LES SEMENCES

La Confédération Nationale des Producteurs de Pommes de terre, se présentant partie civile, fait condamner un fraudeur.

La lutte contre les commerçants peu scrupuleux, qui vendent au prix fort, sous des dénominations particulièrement appréciées, des plants sans valeur aucune, vient de rentrer dans une voie nouvelle.

La Confédération Nationale des Producteurs de Pommes de terre, en effet, vient d'obtenir, devant le Tribunal d'Hazebrouck, où elle s'était portée partie civile, la condamnation de la maison X... qui, sous la désignation « Feu doré — Importées d'Allemagne », avait inondé la région parisienne de plants récoltés dans l'Aisne, et sans aucune espèce de garantie de sélection.

La même maison vendait dans d'autres circonstances, les mêmes semences, sous la dénomination « Vallée de la Lys ».

Sur plaidoirie de M. Henri Noilhan, qui s'est porté partie civile pour la Confédération, le Tribunal d'Hazebrouck a condamné, sur des attendus particulièrement sévères, le Directeur de la maison X..., par jugement en date du 23 janvier, à 200 francs d'amende, 500 francs de dommages et intérêts envers les agriculteurs lésés, 1 franc de dommages-intérêts envers la Confédération Nationale des Producteurs de Pommes de terre, et à l'insertion du jugement en première page du « Progrès Agricole » de la Somme.

Voilà un exemple qui, espérons-le, portera ses fruits.

La Confédération Nationale des Producteurs de Pommes de terre rappelle instamment aux cultivateurs que, au cas où ils pourraient soupçonner une fraude, ils ont tout intérêt, avant d'avoir pris livraison des sacs, à s'adresser au Service de la Répression des Fraudes, 54, rue de Bourgogne, à Paris, et à en prévenir immédiatement la Confédération.

ESCRQUERIES SUR LES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Outre les fraudes, qui consistent à ne pas livrer une marchandise conforme à celle vendue, nous attirons l'attention des cultivateurs sur les véritables vols que commettent certaines maisons en pratiquant des prix abusifs.

Ces marchés concernent le plus souvent des semences origine Vallée de la Lys (Nord), vendues, soit sous leur nom réel, soit sous un nom de fantaisie, à des prix de 100 à 140 fr. le quintal, sans aucun certificat de contrôle.

Nous rappelons que, pour de tels prix, le cultivateur doit être livré en plants de tout premier choix, sélectionnés et contrôlés sur pied, logés en sacs plombés, chaque sac contenant à l'intérieur, non une vague étiquette d'origine, mais un certificat de sélection et de contrôle, mentionnant notamment :

- l'organisme de contrôle,
- le numéro du producteur,
- la note obtenue au contrôle,
- le calibrage,
- la signature du contrôleur.

Toute marchandise autre vaut le prix de la marchandise de consommation, pas un centime de plus, et n'offre, le plus souvent, aucune garantie de qualité comme semences.

Un cultivateur intelligent ne doit acheter ses semences qu'à son syndicat, ou à un négociant local honorablement connu dans le pays.

Il doit se méfier des voyageurs, qui passent une fois, jamais deux,

et des maisons de commerce, dans la raison sociale desquelles le mot « agricole » s'étale trop pompeusement.

Le contrat mixte : vente de semences et achat de récolte, doit généralement être considéré comme suspect.

C'est l'appât qui cache l'hameçon !

INSTITUTION D'UN « CONTRÔLE OFFICIEL » DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Sauf erreur de notre part, les textes nécessaires sont préparés depuis déjà quelque temps.

Il est donc regrettable que les décrets et arrêtés ne soient pas signés. Si cette situation se prolonge, la récolte de 1934 arrivera sans que toute l'organisation nécessaire ait pu être mise sur pied.

Une nouvelle année sera encore perdue, pour le plus grand dommage de tous.

Il serait donc souhaitable que nos groupements pressent le Ministère de l'Agriculture de faire le nécessaire, et aussi le Ministère des Finances qui serait, paraît-il, le responsable actuel du retard.

ORIENTATION DE LA PRODUCTION DES SEMENCES EN FRANCE

Il semble que, dans la variété « Institut de Beauvais », notre production de semences soit déjà excédentaire et qu'il faille envisager sa réduction.

Un débouché de 60 à 75.000 quintaux de la variété « Royal Kidney » existe en Afrique du Nord. Mais il importe que cette production soit réservée, de préférence, aux centres voisins des ports, les longs transports par fer prenant un caractère prohibitif.

L'« Esterling » hâtive présente des débouchés limités, qui devront être réservés aux centres les plus favorisés pour la lutte contre la dégénérescence, à laquelle cette variété est très sensible.

Par contre, la « Dikke Muyzen » ou « Bintje », un peu plus rustique, et qui donne lieu à des importations considérables, offre des débouchés intéressants pour des centres bien placés pour la lutte contre la dégénérescence, et notamment en Bretagne.

Les variétés « Industrie » et « Ergold » font également l'objet d'importations achats à l'étranger, particulièrement dans certains rayons de l'Est, où des plants bretons du « Syndicat de Lanvaux » ont donné, en 1933, des résultats supérieurs à ceux des semences habituellement importées.

Nous ne citons que pour mémoire les variétés secondaires « Rosa » et « Early Rose », etc., dont les débouchés sont beaucoup plus restreints.

En résumé, il y a, pour les producteurs français de semences, du travail sur la planche.

Ne laissez pas passer cette année, sans essayer le PHOSAMO, engrais complet, parfait pour vignes.

Pour vos Soins Dentaires

pas de discours...

Une maison de confiance. Le meilleur travail. Les prix les plus bas. Imbattables à qualité égale.

SOINS SANS DOULEUR

Extraction, la première... 8 fr. — supplémentaire... 4 fr. Plombage... 12 fr. Traitement radiculaire... 12 fr. Nettoyage de bouche... 10 fr.

PROTHESE (Dentiers)

Dentier, la dent... 17 fr. Le crochet... 10 fr. Dentier, 10 dents, 2 crochets... 203 fr. 1 base... 14 fr. Dentier complet, haut 14... 499 fr. 23 dents, 2 bases, bas 14

Voyez nos appareils modernes exposés dans nos vitrines. Vous pouvez payer plus cher mais vous n'aurez pas mieux. Demandez notre catalogue illustré, 12 pages, envoyé gratuitement.

CLINIQUE DENTAIRE HIDALGO

Passage Pommeraye — NANTES (Galerie des Statues)

A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie.

Aux plantes sarclées et aux céréales de printemps, il faut beaucoup d'acide phosphorique soluble dans l'eau. Le moment est venu. Commandez sans tarder, voire

Superphosphate de chaux

engrais phosphaté de base. Vos céréales d'automne sont anémisées par l'hiver. En couverture : un mélange d'engrais azoté et de Superphosphate de chaux. Vous serez étonné du résultat !



MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 12 Mars 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette					PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.212	3.100	6 40	4 60	3 50	7 00	3 65	2 58	1 75	4 35
Vaches.....	2.102	2.000	6 00	4 40	3 30	7 30	3 60	2 25	1 65	4 67
Taureaux.....	547	530	4 50	3 70	3 40	5 40	2 70	2 03	1 70	3 15
Veaux.....	1.961	1.900	10 40	8 30	6 30	11 90	6 25	4 73	3 45	7 15
Moutons.....	10.832	10.600	15 60	11 70	9 70	16 50	6 40	5 40	4 25	8 25
Porcs.....	1.859	1.859	7 14	6 44	4 86	8 00	5 00	4 50	3 40	5 60

Du Jeudi 15 Mars 1934

Bœufs.....	1.337	1.300	6 10	4 60	3 50	7 00	3 65	2 53	1 75	4 35
Vaches.....	891	860	6 00	4 40	3 30	7 30	3 60	2 25	1 65	4 67
Taureaux.....	308	300	4 50	3 70	3 40	5 00	2 70	2 03	1 70	3 10
Veaux.....	1.448	1.400	10 60	8 50	6 50	12 10	6 35	4 85	3 57	7 25
Moutons.....	7.384	7.000	15 80	11 80	9 90	16 70	7 90	6 60	4 35	8 35
Porcs.....	1.700	1.700	7 28	6 58	5 00	7 86	5 40	4 60	3 50	5 50

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.861. — Maine-et-Loire, 285 ; Sarthe, 165 ; Mayenne, 195 ; Loire-Inférieure, 145 ; Loire-et-Loire, 70 ; Deux-Sèvres, 190 ; Vienne, 320 ; Vendée, 295.

VEAUX : 1.961. — Maine-et-Loire, 120 ; Sarthe, 655 ; Loire-Inférieure, 20 ; Loire-et-Loire, 25.

MOUTONS : 10.832. — Sarthe, 150 ; Vienne, 40 ; étrangers, 788.

PORCS : 1.859. — Maine-et-Loire, 130 ; Sarthe, 40 ; Mayenne, 25 ; Loire-Inférieure, 360 ; Loire-et-Loire, 40 ; Deux-Sèvres, 65 ; Vienne, 6 ; Vendée, 40.

La potasse et la paille des céréales

Depuis une quinzaine de jours nous avons beaucoup entendu cette réflexion de la part de cultivateurs : « Nous ne pouvons vendre notre blé, aussi malgré le grand besoin d'engrais de céréales cette année, nous ne mettrons que de l'azote, car la paille fait défaut, mais peu importe le grain. »

Nous ne discuterons pas aujourd'hui s'il ne serait pas quand même plus avantageux d'avoir quelques quintaux de grains de bonne qualité en plus pour une petite dépense supplémentaire d'engrais phosphatés et potassiques, étant donné que tous les autres faits restent les mêmes (la culture soucieuse de ses véritables intérêts a d'ailleurs déjà résolu la question et épanché les engrais nécessaires), nous ne voulons simplement qu'indiquer ici la grossière erreur de raisonnement qui fait croire au cultivateur que seul l'azote agit sur le rendement en paille.

Voici quelques exemples qui montrent éloquentement que la potasse agit souvent davantage sur le rendement en paille que sur le rendement en grain.

En 1933, dans notre champ d'expériences du Lion-d'Angers (voir compte rendu paru dans le Bulletin du Syndicat du 14 octobre 1933), nous avons récolté :

Rendement à l'hectare

GRAIN PAILLE

kilos kilos

Parcelle témoin..... 2.950 5.150

Parcelle ayant reçu

200 kilos de chlorure de potassium

à l'hectare..... 3.500 7.800

L'emploi de 100 kilos de chlorure de potassium à l'hectare a donc augmenté le rendement en grain de 19 % et le rendement en paille de 52 %.

Dans les cultures expérimentales de Lieusaint (S.-et-M.), dans des sols fertiles de limon, réputés très riches en potasse, l'apport de 200 et 300 kilos de chlorure de potassium a augmenté en moyenne le rendement, en 1932 et 1933 de, respectivement, 11 et 12 % pour le grain, et de 17 et 27 % pour la paille.

D'une façon très générale nous pouvons dire que l'apport d'engrais potassique sur céréales augmente d'une façon très sensible la quantité de paille obtenue. De plus, cette paille est de bien meilleure qualité et beaucoup plus nutritive. La potasse, évitant la verse, réduit le risque d'avoir une paille couchée sur le sol avant la moisson et noyée par la pluie.

Que le cultivateur n'hésite donc pas, même si la paille l'intéresse seule cette année dans ses cultures de céréales, à joindre à l'engrais azoté 100 à 150 kilos de chlorure de potassium à l'hectare. Rien que le supplément de paille (en quantité et qualité) lui remboursera et au-delà l'argent dépensé. Il est urgent de faire cet apport.

J. VALENTIN,
Ingénieur agronome.

Si vous voulez une

ONDULATION ELECTRIQUE INDEFINISSABLE

garantie malgré la pluie...

chez CAILLOCE

10, Rue Crébillon — NANTES

Vous aurez un travail soigné et

satisfaisant aux plus bas prix.

Taxes sur les Chasses gardées

Depuis la loi du 30 décembre 1928,

article 49, la taxe est applicable pour

les chasses gardées par un ou plusieurs

gardes assermentés commissionnés ou non par la chasse. Garde

confiée aux agents d'une fédération de sociétés de chasseurs. Le droit

est dû par le détenteur locataire ou

autre. Le propriétaire qui ne tire aucun

profit de sa chasse, ne chassant pas

et ne laissant pas chasser, n'est pas

imposable. Il n'est dû qu'un seul

droit par hectare, quel que soit le

nombre des détenteurs.

Le prix de la viande de boucherie

Les membres de la Commission départementale constituée en vue de déterminer à l'amiable les prix de la viande de détail, se sont réunis à la Préfecture lundi et se sont mis d'accord pour fixer un barème qui tient compte de la baisse des prix de la viande sur pied en ce qui concerne le bœuf et le veau.

En conséquence, les prix pour le bœuf se trouvent ainsi fixés à compter d'aujourd'hui :

Bœuf. — Filet, 18 à 24 ; faux-filet, 14 à 19 ; rumsteck, 14 à 18,50 ; tranche, 12 à 16 ; bavette à bifteck, 12 à 14,50 ; bœuf à braiser, 7 à 10 ; pot-au-feu : 1^{re} catégorie, 4 à 6 ; 2^e catégorie, 2 à 3.

Veau (diminution de 10 % par rapport à décembre 1931). — Escalope, 16 à 20 ; 1^{re} catégorie (noix sans os, rouelle), 14 à 19 ; 2^e catégorie (quasi, rognons, côtes premières), 11,50 à 13,50 ; 3^e catégorie (épaule, poitrine), 7,50 à 10,50 ; collier et jarret, 5 à 7,50.

Mouton. — En ce qui concerne le mouton, il a été constaté qu'aucun changement n'était à apporter aux prix pratiqués, qui sont ceux ci-après :

Gigot entier, 20 ; gigot raccourci, 24 ; filet et côtes premières, 24 ; épaule et basses côtes, 15 à 17 ; collier et poitrine, 8 à 10.

Ces prix s'appliquent uniquement à la Ville de Nantes. Ils devront être diminués dans les autres villes et dans les localités rurales du département pour tenir compte de la diminution des taxes et frais divers (croûtes, taxes municipales, loyer, frais généraux).

Une réunion en vue de fixer les prix de la viande de porc aura lieu la semaine prochaine.

Le moment est venu, pour vous, d'acheter les Engrais Composés St-Gobain.

Samedi, 17 mars 1934.

Comité de propagande d'hygiène de l'Institut Dentaire National

Les gens de la campagne, avec leur vigoureux bon sens, n'ignorent pas l'importance de l'hygiène de la bouche ; ils connaissent depuis longtemps les conséquences parfois graves d'une mauvaise dentition.

Le Comité de Propagande d'Hygiène de l'Institut Dentaire National n'a pas débuté inutilement par une propagande théorique ;

il a pratiquement commencé par donner les moyens de remédier à un mauvais état dentaire trop répandu, il a apporté le seul remède efficace en fixant les bases réelles des prix de la dentisterie.

Il a, par suite de cette fixation, permis aux « petits » comme aux « gros » de pouvoir avec facilité se faire soigner totalement.

En résumé, il aurait été sans effet de donner des conseils d'hygiène sans donner également la possibilité de les suivre.

Ce sont ces raisons pour lesquelles le Comité de Gestion de l'Institut Dentaire National, en liaison avec son Comité de Propagande, fait appliquer des tarifs de propagande.

Les tarifs officiellement pratiqués à l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL sont les suivants :

SOINS

Extraction, la première... 8 fr. 00 les autres... 4 fr. 00 Plombage... 12 fr. 00 Traitement radiculaire... 12 fr. 00

PROTHESE

Dentier : la dent... 16 fr. 65

EXEMPLE

Dentier 10 dents 2 crochets et une base... 203 fr. 15 Dentier 15 dents, 2 crochets et une base... 303 fr. 05 Dentier complet, haut 14 dents plus 1 base... 499 fr. 50 14 dents plus 1 base... 499 fr. 50

L'Institut Dentaire National 23, Place de la Bourse — NANTES



Les Couches en Horticulture

Les couches sont des amas de fumier ou de feuilles mortes en général, le plus souvent un mélange dosé des deux, qui, par fermentation, arrivent à donner de la chaleur, indispensable aux semis hâtifs et tout aussi utiles en cultures maraichères qu'en horticulture d'ornement.

Le fumier de cheval pailleux est l'élément principal de la source de chaleur de la couche.

Employé seul et frais, il chauffe beaucoup et vite, mais se refroidit aussi assez rapidement ; mélangé avec du vieux fumier ou des feuilles mortes, la chaleur sera moins brutale et on aura une chaleur douce et prolongée, celle de la couche tiède.

En dosant bien les proportions de ces divers éléments et l'épaisseur des couches, on peut obtenir, avec de l'habitude, le degré de chaleur qu'on désire. Pour les feuilles à employer, les meilleures seront encore celles de chêne, de châtaignier ; on peut utiliser des mauvais foins et du tan.

Il est un fait connu, c'est que les chevaux de gros trait et de travail donnent un bien meilleur fumier pour faire les couches que ceux de luxe, où il y a le plus souvent une paille renouvelée et non imprégnée d'urine et

PRODUCTEURS

Pour valoriser votre lait Faites du lait propre

VACHER PROPRE



Le lait propre se conserve bien.
Le consommateur boit avec plaisir un lait frais propre.

Le lait propre se vend mieux



Avec du lait propre on fait du beurre qui se conserve bien.

Le beurre fait avec du lait propre se vend plus facilement



Avec du lait propre on fait un bon fromage onctueux.

Le bon fromage fait avec le lait propre trouve aisément un consommateur



Le lait sale, caille rapidement.
Le lait caillé est inutilisé et jeté par le consommateur.



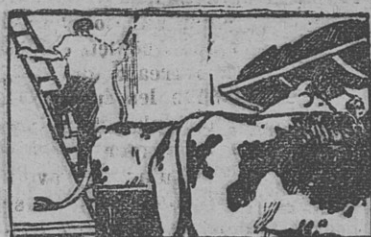
Avec du lait sale on fait un mauvais beurre qu'il faut vendre vite et à plus bas prix.



Avec du lait sale on ne fait que du mauvais fromage.

Un lait propre ne peut être obtenu que :

dans une vacherie propre, avec des vaches propres et en bonne santé, traitées par un vacher propre et récolté dans des récipients propres.



VACHERIE PROPRE

Dans une vacherie propre, on supprime les toiles d'araignées, qui retiennent les poussières et les débris de fourrages, et on passe les murs à la chaux deux fois par an.
Les litières sont faites deux fois par jour ; ainsi les bêtes se salissent moins et leurs mamelles restent propres.



ANIMAUX PROPRES ET BIEN PORTANTS

Les vaches doivent être étriées et pansées.

Leur queue doit être propre, pour qu'elle ne salisse pas les flancs de la bête.
Un animal propre se porte mieux.

Les vaches doivent être saines et bien portantes.

On doit faire vacciner les animaux à la tuberculine une fois par an par le vétérinaire, on élimine ainsi les vaches tuberculeuses qu'il ne faut pas conserver dans l'intérêt même du producteur et dans l'intérêt de ceux qui consomment le lait.

Les animaux doivent être bien nourris.

La nourriture sert non seulement à entretenir l'animal, mais à produire le lait. Si la nourriture est insuffisante, les bêtes ne font que s'entretenir et ne produisent que peu de lait.



Le vacher propre se lave soigneusement les mains.

Il nettoie les trayons des vaches avant la traite.



Pendant la traite il attache la queue des vaches.

Il filtre le lait et le refroidit tout de suite après la traite.



Il évite de faire tomber du lait sur le sol, car dans ce lait se développent des microbes qui infectent les litières.
Il n'utilise que des seaux et des bidons parfaitement lavés et séchés.

La propreté de la ferme, de la vacherie, du vacher, des animaux et des récipients, ne coûte pas d'argent, elle ne demande que des soins.

Si vous récoltez du lait propre

vous vendrez mieux

le lait en nature, car il tiendra bien,
le beurre. . . . , car il se conservera,
le fromage. . . . , car il sera de meilleure qualité et de bonne maturation.

Le lait sale compromet à la ville

la consommation du lait, du beurre, du fromage.

Le lait propre garnira votre porte-monnaie



OFFICE NATIONAL DU LAIT, 5, rue Tronchet - 12, rue de Milan, Paris

Combien de temps convient-il de conserver une vache laitière ?

Le professeur Nils Petersen vient de poser la question et il recommande la conservation des vaches jusqu'à 14-16 ans, ce qui, à première vue, paraît beaucoup. Voici comment il a été amené à faire cette recommandation.
Il commence tout d'abord à établir qu'en Allemagne les vaches sont généralement sacrifiées avant 6 ans. Il y a là, évidemment, exagération dans l'autre sens. Cela correspond au maximum à leur quatrième lactation. Il est évident que, dans ce cas, la boucherie obtient des animaux réformés de très bonne qualité qu'elle peut se permettre de payer un prix nettement supérieur à celui qu'elle accorderait 8 ou 9 ans plus tard. Il y a donc lieu d'en tenir compte par un amortissement approprié, tenant compte de la dévalorisation du capital « vache » après cette époque, c'est une charge de la production laitière qu'il ne faut pas plus escamoter qu'il ne faut s'exagérer l'importance que d'autres avantages contrebalancent fortement.

L'alimentation est la charge la plus lourde de l'entretien d'une vache. Or, il a été établi que l'utilisation des fourrages s'améliore très nettement avec l'âge (jusqu'à une certaine époque).

Schématisons ce point :
Pendant ses premières lactations, la vache donne environ un demi-kilo de lait par unité fourragère consommée. Il est normal qu'un animal dont la croissance n'est pas achevée, prélève sur sa ration le supplément alimentaire qui lui est nécessaire pour y remédier. Mais en le faisant, elle permet l'accroissement de son poids et, en proportion, celui de sa valeur marchande.

Ultérieurement, quand ses besoins de croissance sont satisfaits, elle donne 1 kilo de lait, parfois même un peu plus (jusqu'à vers 12 ans) par unité fourragère consommée (ration d'entretien et ration de production réunies). Son rendement paraît donc bien meilleur et cela

semble justifier la recommandation de conserver les laitières jusqu'à une époque assez avancée, vers 14 ou 16 ans, recommande M. Petersen. Rappelons que la production laitière de la vache croît légèrement jusqu'à 7 ans, puis se maintient ensuite sensiblement jusqu'à la dixième.
La discussion porte surtout sur l'amortissement de la période préparatoire qui est de deux ans environ. On ne saurait soutenir que pendant ce temps les frais nécessaires par l'animal doivent être supportés par la production laitière. Il a pu passer alors de 50 à 450 kilos et le gain annuel de 200 kilos n'est pas à sous-estimer. Il justifie bien des dépenses, de sorte que l'on est amené à considérer que la vache, en tant que laitière, a coûté bien peu de chose à produire. On peut la vendre et récupérer ainsi tout ou partie des avances dont elle aura fait l'objet. L'amortissement réel porte donc surtout sur la perte de valeur découlant de l'âge, comme nous l'avons dit.

Nous voyons donc que la suppression des besoins pour satisfaire à la croissance permet un rendement largement accru des vaches laitières passées leur deuxième ou troisième année, mais qu'en contrepartie, si l'on peut s'exprimer ainsi, la valeur totale de l'animal fléchit légèrement. M. Petersen croit pouvoir recommander, en tenant compte de ces faits, dont le premier lui paraît être bien plus important que l'autre, de conserver pratiquement ses vaches le plus longtemps possible — il indique jusqu'à 16 ans. Il semble, dans ce cas, que les vaches obtenues doivent alors être peu qualifiées pour être utilisées à l'élevage — sauf si leurs géniteurs sont réellement de qualité exceptionnelle. L'opinion en France n'est peut-être pas très fixée, à ce sujet, mais il nous semble que, dans notre pays, renommé pour sa mesure, on préférera ne garder productives les vaches que jusqu'à un âge moyen in-

Contre les Fruits véreux et le fardage

Dans sa séance du 15 décembre 1933, la Chambre des députés a adopté un projet de loi tendant à assurer la loyauté du commerce des fruits et légumes, et à réprimer la vente des fruits véreux. Elle oblige l'expéditeur et l'emballleur de fruits à imprimer sur les emballages leurs noms et adresses et autorise les agents du ministère de l'Agriculture à apposer sur les emballages contenant des fruits véreux en caractères indélébiles, la mention « fruits véreux » et sur ceux dont la partie visible ne correspond pas à la moyenne de la marchandise contenue, la mention « colis fardé ».

Enfin, quiconque mettra en vente sciemment des fruits contenant un pourcentage de fruits véreux supérieur à celui qui aura été déterminé par les arrêtés ministériels, pris en application de la loi, et apposera sur les colis dans lesquels ces fruits seront emballés la mention de garantie, sera passible des sanctions prévues par la loi sur la répression des fraudes (loi du 1^{er} août 1905, art. 1^{er}). Ces mêmes sanctions seront applicables à celui qui aura fait usage, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, de colis ou emballages déjà revêtus de la mention de garantie.

Il est peut-être regrettable que les producteurs n'aient pas, d'eux-mêmes, dans leurs organisations, adopté des méthodes et des sanctions suffisantes pour assurer un excellent état sanitaire des produits offerts sur les marchés. La concurrence étrangère, américaine ou italienne, dans notre pays, serait beaucoup moins violente si nous avions su, à temps, sévir contre tous ceux qui, faute de soins, ont permis aux insectes et maladies de tous ordres d'envahir nos jardins et nos vergers.

termédiaire entre les limites constatées en Allemagne et celles qui y sont préconisées. Pour fixer les idées, disons 12 ans environ, ce qui peut correspondre à l'utilisation de 9 lactations environ.

(Revue de Zootechnie).

Pleins pouvoirs

Il n'est question que de « pleins pouvoirs ». Pleins pouvoirs en matière douanière. Le Gouvernement dit au Parlement : « Laissez-moi travailler seul ; sans quoi je ne puis rien faire. » Le règne du bavardage sera-t-il remplacé par celui de l'action ?

En tous cas, que le chef du Gouvernement n'oublie pas une chose : c'est qu'en ce qui concerne les droits de douane et autres mesures de protection, il a encore fort à faire pour défendre l'agriculture française. Nous ne sommes pas assez protégés. Puis-je dire qu'il aura désormais les mains libres, qu'il en profite. L'invasion des produits étrangers continue. Il faut l'arrêter. Tous les producteurs se réjouiraient que le régime des discussions soit terminé, à condition que l'autorité soit employée pour le bien du pays.

SI CHACUN D'ENTRE VOUS PRÉSENTAIT UN ADHÉRENT, NOUS DOUBLERIONS NOS MOYENS D'ACTION.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie.

Double couture, coins renforcés, œils en cuivre tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à con-
Lisse sur les larges, au choix du pre-
neur. Marques comprises, marchandise
rendue franco toutes usages de Loire-
Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné

Jute : vert gras.....	11 50
Lin et Jute : vert gras.....	12 30
Lin : vert gras.....	13 60
Chaux : N° 1 vert gras ou cachou enduit.....	14 65
— N° 2 vert gras ou cachou enduit.....	15 70
— N° 3 vert gras.....	18 85
Coton : A vert gras.....	13 60
— B vert gras.....	15 15
— C vert gras.....	16 50
— D vert gras.....	18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

L'Hygiène et le Lait

Le lait peut être, soit le meilleur, soit le plus dangereux des aliments pour les enfants, aussi bien d'ailleurs que pour les grandes personnes et les vieillards. Mais les enfants, en raison de la délicatesse de leur organisme, et de ce fait que le lait constitue la base essentielle, et même unique, de leur nourriture dans le premier âge, sont plus sensibles qu'aucun autre être humain aux qualités ou aux défauts qu'il peut présenter.

Ce n'est pas en médecin que nous voulons écrire, mais en praticien. Beaucoup de nos lecteurs possèdent des vaches, les uns de forts troupeaux, les autres une ou deux bêtes seulement. Il nous semble donc nécessaire de leur dire comment doit être recueilli un lait, afin de présenter les qualités requises pour pouvoir être donné sans crainte aux enfants.

Le lait peut être dangereux, d'abord parce que la vache qui le produit est malade ou se trouve dans un état de santé anormal, ensuite parce qu'il, pendant ou après la traite, il se contamine ou se transforme et devient ainsi impropre à la consommation.

Voyons quelles sont les causes tenant à la vache qui rendent suspect à boire un tel lait.
Nous savons tous qu'une vache peut être tuberculeuse. Il y en a, hélas ! une très forte proportion dans le troupeau bovin de la France. La tuberculose est ou localisée à un organe : poulmon, foie, glandes, etc., ou généralisée ; elle attaque alors plusieurs et même tous les organes. Dans le premier cas, sauf s'il y a une tuberculose de la mamelle, et c'est assez fréquent, le lait ne contient pas obligatoirement les microbes de cette maladie redoutable ; dans le second cas, tuberculose généralisée, à toutes les chances d'être contaminé. Voyez quel danger on ferait courir aux enfants en leur donnant à boire un tel lait.

Il nous est très facile de reconnaître, dans une étable, les bêtes atteintes de la maladie. Sans appeler le vétérinaire, nous pouvons parfaitement injecter notre troupeau à l'aide de la tuberculine. Il suffit d'avoir une seringue à injection sous-cutanée (sous la peau), un thermo-

mètre médical et autant d'ampoules de tuberculine que l'on a de vaches. On trouvera le tout chez le vétérinaire ou le pharmacien.

On injectera à chaque vache, sous la peau du cou, le contenu d'une ampoule. On aura pris, 12 heures avant cette piqûre, à l'aide du thermomètre, la température de chaque vache et on la notera soigneusement ; on prendra à nouveau ces températures 12 heures, 15 heures et 18 heures après la piqûre. Par exemple, si nous tuberculisons nos vaches à 6 heures du soir, il faudra prendre leur température le même jour à 6 heures du matin, 9 heures et midi. On comparera alors la température de la veille avec la température la plus élevée du lendemain ; si la différence est, entre la première et la deuxième température, de moins de 0,8, la bête est saine ; si la différence est de plus de 1,5, la vache est certainement tuberculeuse ; si la différence est comprise entre 0,8 et 1,5, le résultat est douteux et il y aura lieu de refaire une tuberculisation après avoir laissé passer un bon mois entre les deux piqûres. Il arrive parfois qu'une bête tuberculeuse ne donne pas une élévation de température caractéristique, c'est qu'elle est trop affaiblie par la maladie pour réagir, mais alors son état de maigreur est tel qu'aucun doute n'est possible.

Nous ne saurions trop conseiller aux propriétaires de vaches tuberculeuses de les vendre à la boucherie où elles seront très soigneusement examinées par un vétérinaire avant d'être livrées à la consommation ; les garder, c'est risquer de contaminer tout le troupeau.

Dans tous les cas, il ne faut jamais donner à un enfant le lait d'une vache atteinte de cette maladie ; il ne faut pas davantage le mettre en vente, c'est une question de conscience.

Ajoutons que, d'une manière générale, lorsqu'une bête est fiévreuse, il est prudent de ne pas faire boire aux enfants son lait qui, du fait du mauvais état de santé de la vache, peut subir une modification dans sa composition, ce qui le rend impropre à la consommation ; il ne faut pas

le mélanger non plus avec le lait des vaches saines qu'il risquerait de corrompre. C'est pour cette raison qu'on ne doit pas donner aux enfants le lait des vaches en chaleur. Ajoutons qu'il en est de même pour le lait des vaches venant de vêler, lequel, pendant une semaine environ après la mise-bas, peut rester anormal. Ce lait, appelé colostrum, possède en effet une action purgative du meilleur effet sur le jeune veau qui vient de naître, mais dangereuse pour le jeune enfant qui, lui, n'a nul besoin d'être purgé.

Il arrive parfois que la mamelle de la vache reçoive un coup provoquant une déchirure interne des tissus et qu'à la traite le lait soit sanguinolent ; bien entendu, ce lait doit être rejeté de la consommation.

Signalons que, du fait du développement de certains microbes à l'intérieur de la mamelle de la vache, le lait peut s'altérer au moment même ou très rapidement après la traite ; il devient alors rouge, ou jaune, ou bleu, suivant les cas, il est donc facilement reconnaissable ; impropre à la consommation, il ne doit pas être mélangé avec des laits sains qu'il corromprait.

Ajoutons enfin que la qualité des aliments donnés à la vache a une répercussion incontestable sur celle du lait ; des fourrages, des graines ou des racines moisis, ou du foin contenant des plantes vénéneuses ne doivent pas être donnés aux vaches.

R. GUYOT-SIONNEST,
Ing. Agr. E. S. A.,
(La Famille rurale.)

Pour détruire les mauvaises herbes

Nous pouvons fournir à nos adhérents un MÉLANGE PULVÉRENT : Cinamide-Sylvinit riche 4,5 % d'azote et 13,5 % de potasse, pour détruire les mauvaises herbes dans les céréales, tout en fertilisant le sol et en augmentant les rendements. Ce mélange s'emploie à raison de 500 kilos par hectare et vaut 50 fr. 50 les 100 kilos, pris à Nantes.

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

— Il en prend les airs... pourtant, on pourrait remarquer bien des choses.
— Lesquelles ?
— Il n'habite généralement qu'une aile du château et tout le reste de la vaste demeure est tenu soigneusement fermé.
— Même quand il est ici ?
— Toujours.
— Tiens, pourquoi ?
— Il dit que les pièces ne sont pas habitables et qu'il faudrait beaucoup d'argent pour réparer tout ça.
— Peut-être a-t-il raison ? Mon pauvre père, dans les derniers temps, n'aura pu entretenir tout en état.
— Je puis vous affirmer qu'au contraire, Monsieur Frédéric a toujours tenu la main à ce que tout soit mis en ordre et réparé. J'ai parcouru souvent l'intérieur du château et c'était joliment soigné : un vrai musée !

Je le remerciai du regard de ce que je pris pour un pieux mensonge.
— Enfin, ce notaire a ses raisons, chacun est libre chez soi.
— Evidemment ! Bien qu'on ne possède pas une parcelle propriété — surtout quand on est un homme d'affaire — pour l'habiter six semaines par an et la laisser dans l'état d'abandon où elle se trouve.
— Ah ! si-je tristement. Tout est abandonné ?
— Je vous crois ! Tenez, nous y arrivons. Je vous ai fait prendre par les derrières... Il y a une brèche dans le mur, que je connais très bien... nos montures y passeront aisément.
— Mais vous ne comptez pas y pénétrer.
— Pourquoi pas ? Je l'ai fait souvent, allez !
— Si quelqu'un vous y voyait ?
— Et que voulez-vous que cela fasse ! C'est Mathieu Savalle, le garde-chasse, qui a les clefs. Il surveille le château et les bois pour qu'on ne dévaste rien, mais, je puis vous affirmer qu'il ne dira rien s'il nous y rencontre. Au contraire !
— Il a servi mon père, aussi celui-là ?
— Non, mademoiselle. C'était son défunt frère qui était garde chez vous, autrefois. Mais, c'est la même chose : de père en fils, ce sont d'anciens serviteurs qui ont vécu à l'ombre du château. Mais voici la brèche... Je vais passer le premier pour vous mon-

trer le chemin... Hop ! ça y est !... A votre tour. Tenez ferme, et enlevez Mascotte !... Bravo ! Voici un beau saut !... Et maintenant, suivez-moi... Attention ! cette branche déchirerait votre voile... Enfin, voici l'avenue.
— Nous venions, en effet, de pénétrer dans une large avenue que l'herbe et la mousse avaient complètement envahie. Elle ne gardait aucune trace de pas ; nul pied humain ne devait l'avoir parcourue depuis longtemps.
— Un sentiment inexplicable de crainte et de joie me remplissait alors, et je crois que si j'avais été seule, je me serais mise à pleurer d'émotion.
— Bernard, fis-je à mi-voix, car une sorte de pudeur religieuse m'empêchait de parler haut dans ces lieux peuplés d'ancêtres souvenirs. Mon père, autrefois, a souvent dû parcourir cette allée ?
— Oui, mademoiselle. Même que je me rappelle... quand il était petit... ici, tenez... il avait échappé à la surveillance de son précepteur, un brave abbé qui savait fermer les yeux quand il le fallait, nous étions une bande de gamins et nous jouions à la guerre. C'était monsieur Frédéric, notre général... comme il était crâne et fougueux ! Il nous entraînait et nous l'aurions suivi au bout du monde. Oh ! si vous aviez pu le voir.
— Il porta la main à ses yeux humides et les essuya du bout des doigts.
— Faut m'excuser. Voyez-vous, made-

moiselle, j'en étais... ça ne s'oublie pas, ces choses-là. C'est du passé qui est cher au cœur.
— Je ne pus répondre car une émotion poignante me serrait à la gorge.
— Il me semblait que je marchais dans un cimetière... les tombes, c'étaient ces arbres silencieux et abandonnés. Les fantômes, c'étaient les souvenirs de mon père que cet homme évoquait avec des larmes dans la voix... Les morts, c'était le passé, tous les êtres de ma race qui avaient vécu là et parcouru ces mêmes allées ; ces êtres qui étaient de mon sang et dont je connaissais à peine le nom et encore moins l'histoire.
— Après vingt minutes de marche au pas, nous débouchâmes dans le parc proprement dit.
— L'herbe de la pelouse était haute, remplie d'orties et de chardons. Les fleurs fanées s'élevaient, étouffant les pousses vertes. Les buissons disparaissaient sous les ronces, les bosquets étaient impénétrables. Tout révélait un abandon voulu, calculé, qui me fit vraiment mal.
— Il y a quinze ans qu'aucun jardinier n'a touché à ce parc, expliqua Bernard.
— Mais, pourquoi ? Pourquoi l'avoir laissé dans un tel état de désolation ?
— Mon compagnon hochait la tête pensivement.
— Les choses résistent souvent les pensées des hommes, murmura-t-il comme se parlant à lui-même. Il y a quinze ans,

tout était beau, brillant... les allées entrecroisées, les serres soignées et les massifs tondus... Le château et le parc resplendissaient de mille feux, le soir venu, car les fêtes s'y succédaient à l'envie... L'amour et la jeunesse qui unissaient vos parents, l'enfance et l'avenir que vous personnifiez, tout rayonnait ici... Puis, l'orage est venu. Il a brisé les vies et tordu les cœurs... Fini les sourires quand les larmes arrivent. Finies les fleurs quand naissent les ronces. Maintenant, c'est l'abandon et le deuil... c'est l'image de votre maison désolée... celle de l'absence douloureuse et énigmatique de Monsieur Frédéric... c'est la votre, pauvre fleur de serre qu'on n'arrive pas à déraciner et qui, malgré vous, cherche l'ambiance qui vous a vue naître...
— Mais ce notaire n'aurait pas dû agir ainsi ! Il n'avait pas à se préoccuper des malheurs qui ont fondu sur nous et qui ne l'atteignaient pas. En achetant cette maison, il ne prenait pas à son compte les soucis de ses précédents propriétaires et il n'avait pas à stigmatiser à jamais les douleurs que mes pauvres parents ont ressenties alors.
— C'est donc qu'il n'est pas maître de ce château... maître de l'entretenir à son goût.
— Enfin, Sauvage, vous devez savoir, vous. Moi, j'avais trois ans, mais vous... J'en avais vingt-huit, mademoiselle.
— Justement, vous devez vous rappeler.

— Je n'ai pas oublié.
— Eh bien ?
— La Châtaigneraie a été mise en vente, par morceaux. Des affiches rouges ont été apposées... Les terres actuellement au baron Jacob lui ont été vendues d'abord... puis la venue du reste est venue, la date et l'heure fixées...
— Alors ?
— Alors dans la nuit qui précéda la vente, les affiches furent déchirées et, à l'heure dite, quand les gens se présentèrent pour l'adjudication, on leur répondit que tout était fini et un acquéreur unique s'était présenté et avait tout acheté en bloc...
— Ensuite ?
— D'après, le notaire chasse ici, et comme je vous le disais tout à l'heure, il y vient passer une partie de l'été avec les siens.
— Mais l'acquéreur ? Un nom a été prononcé, voyons ?
— Quand on en a parlé à maître Picmont, il a répondu : « Eh bien, et moi, je ne compte pas ! »
— On a dû insister ?
— Alors, il nous a dit : « Croyez-vous que ma fortune personnelle ne me permette pas de payer la Châtaigneraie ? »
— C'est vrai, on le dit bien riche.
— Certes, cela ne fait aucun doute.
— C'est donc bien lui le propriétaire de ces lieux.

(A suivre)

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

101. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce (L.-I.).
203. — PEPINIERES J. Foulon-Beau, Saint-Christophe-la-Couperie (Maine-et-Loire), offrent plants de vigne greffés et hybrides toutes variétés, bois pour greffage ; arbres fruitiers. Souscription aux plants greffés pour l'automne 1934 avec greffons fournis par l'acheteur, depuis 600 francs le mille, meilleur marché que de le faire soi-même. Prix-courant et renseignements sur demande.
220. — Middle White Yorkshire. A vendre REPRODUCTEURS tous âges élevés en plein air toute l'année ; JEUNES TRUIES de quatre mois ; TRUIES pleines. S'adresser Elieville de Montluc (L.-I.). Visible sur rendez-vous. Téléphone 49. Tarif franco sur demande.

25. — PEPINIERES Perrau-Leclerc et Clémot, Montrevel (M.-et-Loire) offrent plants de vignes hybrides racinés : S. 5455 greffés. Arbres fruitiers, peupliers, graines betteraves sélectionnées. Tarif général franco sur demande. La plus ancienne maison de la région, la plus expérimentée, les plus beaux produits.
41. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1934, commune du Cellier, FERME située bordure route allant au bourg, à Saint-Mars-du-Désert, contenance 24 hectares. Pour visiter et traiter, s'adresser à M. Prampart, expert, Le Cellier.

42. — POUSAINS, 60 francs la douzaine ; ŒUFS A COUVER, 24 francs la douzaine de races pures Wiantotte, Favrolles, Géantes, noires, Nantaises, Leghorn blanches grandes ponduses, Canes Kaki et Nantaises, Pintades. S'adresser Elieville de Saint-Père-en-Retz.
43. — A vendre, pour cause de cessation d'exploitation, un APPAREIL A SULFATER à traction, modèle récent, prix avantageux ; un PRESOIR A CAGE, un PRESOIR CONTINU et de nombreux APPAREILS pour la culture de la vigne. S'adresser à M. L. Chauvin, Rocheservière (Vendée).
44. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1934, commune du Cellier, BORDERIE, 7 hectares, terres labourables, prés, vignes. S'adresser à M. Prampart, expert, Le Cellier (L.-I.).

25. — MENAGE, demande place culture, vigne ou jardinier, femme basse-cour. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.
26. — On demande CELIBATAIRE pour travaux culture. S'adresser au Syndicat.

25. — PEPINIERES Perrau-Leclerc et Clémot, Montrevel (M.-et-Loire) offrent plants de vignes hybrides racinés : S. 5455 greffés. Arbres fruitiers, peupliers, graines betteraves sélectionnées. Tarif général franco sur demande. La plus ancienne maison de la région, la plus expérimentée, les plus beaux produits.
41. — A affermer pour le 1^{er} novembre 1934, commune du Cellier, FERME située bordure route allant au bourg, à Saint-Mars-du-Désert, contenance 24 hectares. Pour visiter et traiter, s'adresser à M. Prampart, expert, Le Cellier.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
Cours du 10 mars
VEAUX : 489. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 4 à 5 fr. 50.
BOEUFES : 1. — Le demi-kilo : De-
vant : 1^{re} qualité, 2,25 à 3,25 ; 2^e qual.,
1,75 à 2,25 ; 3^e qual., 1 à 1,50. — Der-
rière : 1^{re} qualité, 3,25 à 3,75 ; 2^e qual.,
2,25 à 2,75 ; 3^e qual., 1,25 à 1,75.
MOUTONS : 201. — Le demi-kilo :
1^{re} qualité, 7,50 à 8,50 ; 2^e qual., 6,50
à 7,50.
AGNEAUX. — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE
DE CAMPAGNE
ET MARCHANDS DE VEAUX
VEAUX : 489. — Le kilo sur pied :
3 fr. 25 à 5 fr.
Il est à observer que ces prix s'en-
tendent nettes en ville, frais de mar-
ché, perte de kilo à déduire : 0 fr. 80.
Donc moyenne : 3 fr. 30.

Fourrages

On cote suivant lieux de production,
les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes... 220 à 225
Paille de blé pressée... 220 à 225
Foin, les 500 kilos... 230 à 235

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 14 mars.
Artichauts, les 12, 20 fr. — Bette-
raves, les 12, 6 fr. — Carottes, le kilo,
1 fr. 25. — Céleri rave, les six, 12 fr.
— Choux pommes, les 16, 20 fr.
Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50 à 2 fr. 50.
— Choux Bruxelles, le kilo, 3 fr.
Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées,
les 12, 3 fr. 50. — Endives, le kilo,
5 fr. — Epinards, le kilo, 3 fr. — La-
tues, les 12, 3 à 6 fr. — Maches, le kilo,
6 fr. — Navets, la botte, 1 fr. 25. —
Noix, le kilo, 3 fr. — Oseille, le kilo,
4 fr. — Oignons, le kilo, 1 fr. 25. —
Pommes, le kilo, 2 fr. 50 à 4 fr. —
Pissenlits, le kilo, 3 fr. — Potirons
la botte, 6 à 10 fr. — Radis, les 12,
12 fr. — Salsifis, le paquet, 1 fr. 75.
— Scorsonères, le paquet, 1 fr. 75.
Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 40

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 14 mars
POMMES DE TERRE
On cote aux 100 kilos, wagons départ,
marchandise vrac : Eerstelingen Loiret
46-47, du Nord 45-46 ; Saucisse rouge
de Bretagne, grosses triées 35-37, toutes
venantes 30-31, du Loiret incoté, Poi-

lou, Bresse 35, ainsi que Maine-et-
Loire ; Flouville de Bretagne 30, de
l'Yonne 32 ; Fin de Siècle Bretagne, 29 ;
Étoile du Nord du Loiret 35-37 ; Farly
Sarthe et Touraine 40-41 ; Jeanne ronde
de Bretagne 30-32, Saubie 30-32, Loi-
ret 32, Cresson 33, Auvergne 34 ; Rosa
Loiret 32-33, Loiret-Cher 68, Côtes-du-
Nord 65, Morbihan 63, Maine 75, Arden-
nes 74, Meuse 73-74 ; Beauvais Sarthe
22-23, Bretagne 22 ; Hollande de Bre-
tagne, 32.
CARTOFS. — Pas de marchandise.
Les cours sont nominaux de 150 à
170 fr., toutes provenances.
NAVETS. — Marché très calme, sans
changement de cours.
OIGNONS. — On cote aux 100 kilos
départ, marchandise logée : Auxonne,
Saint-Brieuc, 40 ; Verberie, La Fère, 75 ;
Charleval, 20 ; Poitou, 50 ; Mazé,
65 ; Syrie, marchandise invendable.

PAILLES ET FOURRAGES

Paris, le 14 mars.
Aux 100 kilos, départ Centre, Ouest,
Nord, Est :
Paille de blé, 7,50 à 11,50 ; d'avoine,
7 à 10,50 ; d'orge ou escourgeon, 7 à
10,50.
Foin, 36 à 42 ; Luzerne, 38 à 42 ;
Trèfle, 29 à 31.

LEGMES SECS

Paris, le 14 mars.
On cote aux 100 kilos, logés départ :
Lingots Nord, 335 ; Vendée, 290 ; Lan-
des, Pyrénées, Bourgeois, 245 ; Cosos
Landes, Pyrénées, 190. Cheveries d'Ar-
pajon extra, 480 à 500, et ordinaires
225 à 450. Plats Midi nature 240, gros
265, extra 285-290. Pois ronds Nord,
180 ; décolorés, 250

Cours des Vins

Muscadelle 1933, la barrique, 700 à 800
Gros-plant 1933, la barrique, 250 à 350
Seibels nouveaux, la barr. 275 à 325
Othellos nouveaux, la barr. 250 à 300
Noah nouveau, la barrique, 175 à 225

Le Syndicat décline toute respon-
sabilité quant à la teneur de la Publicité
et des Annonces.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)
Le demi-kilo :
Beuf. — 1^{re} catégorie, 6,50 à 11 fr.
2^e catég., 2,50 à 3 fr. ; 3^e catég., 0,50
à 2 fr. — Veau. — 1^{re} catégorie, 5,50 à 10 fr. ;
2^e catég., 5 fr. ; 3^e catég., 3,50 à 4 fr.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 9 à 10 fr. ;
2^e catég., 7 à 8 fr. ; 3^e catég., 4 fr.
Porc. — 5 à 7 fr. 50.
Beurre. — 8 à 9 fr.
Œufs. — La douzaine, 3,50 à 4 fr.
Lapins. — 6 à 6 fr. 50.
Poulets. — 7,50 à 8 fr.

ANGENIS

Poulets, le demi-kilo, 5,50 à 6 fr. ;
pigeons, la couple, 10 à 12 fr. ; lapins,
le demi-kilo, 2,50 à 3 fr. ; œufs, la
douzaine, 2,50 à 3 fr. ; beurre, le demi-
kilo, 8 à 10 fr. ; veaux, le kilo, 4 à 4,50 ;
porcs, 4 à 4,75 ; porcs de lait, 100 à
170 fr.

CANDÉ, 12 mars.

Poulets, la couple, 28-36 fr. ; poulets,
la couple, 22-34 fr. ; canards, la couple,
24-30 fr. ; oies grasses, le kilo, 6,50 à
7 fr. ; lapins, la pièce, 10 à 12 fr. ; pi-
geons, la pièce 9 à 10 fr. ; œufs, la
douzaine, 2,50 à 2,75 ; beurre, la livre,
3,25 à 3 fr. 50.
Porcs gras, le kilo, 4,75 à 5,25 ; porcs
maigres, la pièce, 250 à 350 fr. ; por-
celains, la pièce, 100 à 140 fr.
Bovins amenés, 1,500 ; veaux amenés,
100 ; moutons amenés, 120 ; chevaux
amenés, 150. Marché aux bestiaux bien
approvisionné, vente moyenne.

CHATEAUBRIANT, 14 mars.

Blé, 125,50 ; avoines grises ou noires,
60 à 65 fr. ; blé noir, 75 à 80 fr. ; orge,
65 à 70 fr. ; farine, 172 à 175 fr. ; sons,
65 à 70 fr.
Foin, 250 à 300 fr. les 500 kilos ;
paille de blé, 100 à 120 fr. ;
Cidre, 100 à 110 fr. la barrique.
Beurre ordinaire, le kilo, en gros

12 fr. au détail 16 à 16,50 ; œufs, la
douzaine, 2,50 à 3 fr. ; Baisse sensible
sur les œufs.
La couple : vieilles poules, 25 à
28 fr. ; poulets de grain, 24 à 28 fr. ;
jeunes poulets, gros 28 à 32 fr. ; moyens
22 à 26 fr. ; petits 18 à 22 fr. ; vivants,
le demi-kilo, 4 à 4,50 ; canards, la pièce,
10 à 12 fr. ; oies, la pièce, 25 à 28 fr. ;
Beufs gras, le kilo sur pied, 2 à
2,50 ; beufs de travail, 2,000 à 3,000 fr.
La paire : vaches grasses, le kilo sur
pied, 1,50 à 2 fr. ; vaches laitières, 1,000
à 1,500 fr. ; taureaux, le kilo sur pied,
2 à 2,25 ; veaux, 4 à 4,50 ; génisses, 700
à 950 fr. ; génisses, le kilo sur pied, 2
à 2,75 ; moutons et agneaux sur pied,
le kilo 4,50 à 5 fr.
Porcs de lait, 100 à 130 fr. ; porcs
maigres, 250 à 280 fr. ; porcs gras sur
pied, le kilo 4,40 à 4,50 ; porcelets de
trois mois, 150 à 200 fr.

BLAIN, 13 mars.

Farmes, prix minimum préfectoral,
170-172 fr. les 100 kilos ; sons, 61 à
69 fr. ; blé, 124 à 125,50 ; avoines, 54
à 59 fr. ; seigle, 62 à 67 fr. ; orge, 60
à 65 fr. ; sarrasin, 81 à 85 fr. ; paille,
105 à 130 fr. les 500 kilos ; foin, 215
à 250 fr. ; beurre, 7,50 à 8 fr. ; la livre
en gros, 8,50 à 9 fr. au détail : beurre
de bucherie, 9,50 à 10 fr. ; lait, 1,20
le litre ; œufs, 2,50 à 3 fr. la douzaine.
Volailles, 18 à 40 fr. la couple, suivant
âge et poids (5 à 5,25 la livre vivants) ;
oies, 25 à 30 fr. pièce ; canards, 12 à
20 fr. ; lapins, 5 à 22 fr., suivant âge
et poids (4 à 4,50 la livre vivants) ; pi-
geons, 9 à 10 fr. la paire. Pommes de
terre de semence, 4 à 4,50 le kilo. Cidre,
100 à 150 fr. la barrique de 220 litres,
suivant qualité (droits de circulation
en sus) ; au détail, 0,80 à 1 fr. le litre.
Bestiaux sur pied : beufs, 1,85 à 2,40
le kilo ; taureaux, 1,75 à 2,25 ; vaches,
1,40 à 1,90 ; veaux, 4 à 4,25 ; moutons,
4,25 à 4,75. Porcs gras, 4,60 à 4,80 le
kilo ; porcelets, 230 à 300 fr. pièce ;
porcelets de six semaines à trois mois,
120 à 220 fr. pièce.

NOZAY, 12 mars.

Farine de froment, 171 fr. ; farine
de sarrasin, 168 à 169 fr. ; blé, 124 fr.,
cours légal ; seigle, 60 à 65 fr. ; orge,

60 à 62 fr. ; avoine, 54 à 55 fr. ; sarras-
sin, 82 à 83 fr. — Poin, 250 à 260 fr. ; paille pressée
110 à 112 fr. ; œufs, 500 kilos.
Cidre, la barrique, 115 à 120 fr.
droits en sus.
Beurre, le kilo, en gros 13,50, détail
14,50 à 15 fr. ; œufs, 2,25 ; poulets, la
40 fr. ; lapins, 8 à 12 fr. (5 à 5,25 la
kilo vivants).
Couple, petits 23 à 30 fr., gros 31 à
36 fr. ; le kilo sur pied, 1,90 à 2,50 ;
vache, 1,30 à 1,80 ; veau, 4 à 4,25 ; mou-
ton, 4,75 à 5 fr. ; porcs gras, 4,60 à 4,70.
Beufs, de 1,800 à 4,000 fr., 4,200 fr.
les meilleurs couples ; vaches, 300 à
800 fr. en herbages usées, sans veau
ni lait ; les bêtes jeunes en lait ou
prenant un veau se vendant de
1,000 à 1,800 fr., suivant force, qualité ;
les bouvillons, 400 à 700 fr. pièce.
Porcelets de six à huit semaines, 120
à 160 fr. ; de deux à trois mois, 170 à
220 fr. ; courants de trois à quatre
mois, 250 à 300 fr. ; jeunes truies
adultes, 270 à 350 fr., suivant poids
et qualité.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 55 à 60 fr.,
moyens 50 à 55 fr., petits 25 à 30 fr. ;
canards, la pièce, 20 à 22 fr. ; pigeons,
la couple, 10 à 12 fr. ; lapins, la pièce,
14 à 18 fr. ; œufs, la douzaine, 3 fr. ;
beurre, le demi-kilo, 8,75 à 9 fr. ; veaux
le kilo, 4 à 5,50.

CLISSON

Farine, 171 à 175 fr. ; avoine, 70 fr. ;
blé noir, 87 à 90 fr. ; son, 65 fr. ;
Foin, les 500 kilos, 275 à 300 fr. ;
paille, 110 à 115 fr.
Poulets, la couple, gros 40 à 42 fr.,
moyens 34 à 39 fr., petits 30 à 33 fr. ;
lapins, la pièce, 10 à 15 fr. ; œufs, la
douzaine, 2,50 à 3 fr. ; beurre, le demi-
kilo, 8 à 8,50.
Beufs gras, le kilo sur pied, 2 à
3 fr. ; beufs de travail, la paire, 2,300
à 4,500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1,75
à 2,75 ; vaches laitières, 800 à 2,200 fr.
veaux, 4 à 5 fr. ; porcs, 5 fr. ; porcs de
lait, 140 à 180 fr.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Une fourche quidure longtemps

L'épreuve faite sur une meule émeri a prouvé qu'une fourche en acier à haute résistance durait 3 fois plus qu'une autre fourche.

Essayez la seule fourche en acier à haute résistance

PEUGEOT FRÈRES VALENTIGNY

En vente chez tous les quincailliers

Pas de boeufs ou moutons bien gras sans

Un aliment très riche, très digestible, très économique, qui convient admirablement pour compléter la ration d'engraisement des boeufs et aussi des moutons, c'est, après cuisson, le RIZ.

RIZ!

Ecrire au Bureau de Propagande
62, Rue de Richelieu, Paris (2^e)

Religieuse donne secret pour guérir Piqui au sulit et Hémorroïdes. Maison NERA, à Nantes

Plus de Chevaux poussifs

Guérison radicale et rapide de toutes les affections des bronches et du poulmon par le renommé « SIROP FRUCTUS » du vétérinaire suisse J. Bollwald. Le Sirop Fructus (brevet) est un remède végétal. Nombreuses années de succès constants. Milliers de remerciements des propriétaires. Ne confondez pas mon produit avec d'autres que des gens qui ne sont pas ou la partie essaient de vendre au détriment de vos chevaux. Prix de la boîte de 14 tubes, impôts et frais compris, Fr. 31,50 franc

Des avis pratiques concernant le régime et soins aux chevaux, ainsi que le mode d'emploi accompagnent chaque envoi. Afin d'éviter de graves erreurs, adressez-vous directement à l'unique dépositaire.

Monsieur le Professeur P. PARAT
Saint-Jean-de-Côle (Dordogne)

Compte chèque postal 45782, Bordeaux. Tous les envois se font par poste. Envoyer mandat ou virement postal avec commande.

CIDRE
COLORE BONIFIE
CONSERVE-CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES

PAR LES
PRODUITS GATE

EXIGER LA VRAIE MARQUE

Ph^{ie} PH^{ie} et E. GALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orign, à Nozay ; Prevost, à Léric ; Sicard, à Fay-de-Bretagne ; Garnier, à Pont-Château ; Anin Laget, à Savenay ; Thibault, à St-Mars-la-Jaille ; Turpin, à Nort-sur-Erdre ; Le-roux, à Plessé.

ALIMENT COMPLET
économique
pour VEAUX
porcelets

LACTINA SUISSE

ÉTABLISS BRUNNER
Villeurbanne près LYON

La TREMATODINETTE
contre la
COCCIDIOSE
Gros ventre des Lapins, etc.

Adrien SASSIN, Produits vétérinaires, ORLÉANS

Brochure de 90 pages sur maladies franco sur demande

Conservation parfaite des œufs par les excellents et pratiques

COMBINES BARRAL
6 COMBINES BARRAL
pour traiter 500 œufs
11 francs

Adressez les commandes avec mandat-poste dont le talon sert de reçu à M. P. RIVIER
fabricant des COMBINES BARRAL
8, villa d'Alesia, Paris 14^e (Prospectus gratuits)

les engrais
AZOTÉS
augmentent
la QUANTITÉ
et la QUALITÉ
des récoltes

SULFATE d'AMMONIAQUE
NITRATE de CHAUX
AMMONITRATES
NITRATE de SOUDE
CIANAMIDE
POTAZOTE
NITROPOTASSE

SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'INDUSTRIE
DES ENGRAIS AZOTÉS

4, Quai Jean-Bart, Nantes

LE SUCCÈS DANS L'ÉLEVAGE DES POUSAINS

est assuré avec les Nourritures « OVOX » et le concours de

LA MÈRE POULE à 55 francs, franco

sans la caisse qu'on peut facilement faire soi-même. Consommation : 1 litre de pétrole en 10 jours

Société « OVOX »
69, Rue Monfoulen
— NANTES —

SI VOUS TROUVEZ LE VIN TROP CHER
faites vous-même avec
L'EXTRAIT PICARD
votre
BOISSON de MÉNAGE
(à base d'Extrait de Plantes)

agréable à boire, saine et économique, ayant le goût du cidre, et revenant à

25 CENTIMES LE LITRE

Le flac. 10 fr. ; franco contre mandat 11 fr. ; 100 cont. remboursement 12 fr. ;
Les 3 flacons — 30 fr. — 32 fr.

LABORATOIRES : 12, Boulevard Saint-Martin, PARIS-X

Le spécialiste des vêtements pour hommes et enfants

BELLE FEMME

PASCHER

12, RUE J.-J. ROUSSEAU (PRÈS LA PLACE GRASLIN) NANTES